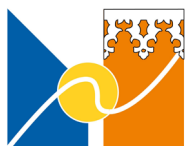


Pour toute information complémentaire

N'hésitez pas à consulter régulièrement
votre espace personnel en ligne.



C.G.S.S. Réunion



Assurance Retraite
4, Boulevard Dorest CS 53001
97741 Saint-Denis Cedex 9



CGSS Réunion



www.lassuranceretraite.fr

Informations et services en ligne pour préparer
et gérer sa retraite.

3960

Service gratuit
+ prix appel

De l'étranger, composez le +33 9 71 10 39 60



Maison Départementale
des Personnes Handicapées
de La Réunion



MDPH Réunion
13 rue Fenelon BP 60183
97464 Saint-Denis Cedex



mdph974@mdph.re

www.mdphe.re



N°Vert 0 800 000 262

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



café.fr



Caf de La Réunion
412, rue Fleur de Jade CS 61038
97833 Sainte-Marie Cedex



Caf de La Réunion



Téléchargez l'appli
Caf Mon Compte

Google Play App Store

32 30

Service gratuit
+ prix appel



ACCOMPAGNEMENT DU PASSAGE À LA RETRAITE DES BÉNÉFICIAIRES AAH

Taux d'incapacité compris entre 50 à 79%

Vous bénéficiez de l'AAH et vous allez avoir bientôt 62 ans.

JE N'AI JAMAIS TRAVAILLÉ

Le paiement de l'AAH s'arrêtera à mes 62 ans.

Que dois-je faire ?

- 1 **6 mois avant mes 62 ans**, je fais une demande de SASPA auprès du CCAS de ma commune.
- 2 Je communique à la Caf le récépissé de dépôt de ma demande de SASPA.




Si je ne fais pas cette demande de SASPA, je n'aurai plus de ressources à 62 ans.

J'AI TRAVAILLÉ

Le paiement de l'AAH s'arrêtera à mes 62 ans.

Que dois-je faire ?

- 1 **6 mois avant mes 62 ans**, je suis dans l'obligation de faire mes demandes de retraite de base et complémentaire.
- 2 Je fais une demande d'ASPA pour compléter ma retraite.
 - **Quelles sont mes démarches ?**
 - » Je complète les formulaires transmis par la CGSS ou je me connecte sur le site de l'assurance retraite pour faire une demande en ligne.  www.lassurance-retraite.fr
 - » Pour les régimes spéciaux, je m'oriente vers ma caisse de retraite (CNRACL...).
 - » Je fais également ma demande auprès de ma caisse de retraite complémentaire.
- 3 Je communique à ma CAF le récépissé de dépôt de mes demandes et les notifications de décision dès réception.



Si je ne fais pas ma demande d'ASPA, je risque de ne pas avoir l'équivalent d'une AAH à taux plein.

À SAVOIR

Je bénéficie de l'AAH et j'exerce une activité professionnelle. Je décide de poursuivre mon activité et je souhaite le report de ma retraite. Mon AAH s'arrête à mon âge légal de départ à la retraite (62ans)

